

1075

N° 33

3 B D

Société Civile Immobilière au capital de 4 560 000 euros

Siège social : 3 rue Blaise Desgoffe 75006 PARIS

432 799 922 RCS PARIS**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 4 JUILLET 2025 A 18H00**

L'an deux mille vingt cinq,

Le 4 juillet,

À 18h00,

*Copie certifiée conforme
par la gérance
C. Riehm*

Les associés de la société 3 B D, Société civile immobilière au capital de 4 560 000 euros, ayant son siège social 3 rue Blaise Desgoffe 75006 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 432 799 922, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

M. Marc BILLARD,
M. Christian BILLARD,
Mme Cécile BILLARD-RIEHM,
Mme Sophie BILLARD-ROCHETTE DE LEMPDES,
Mme Elisabeth BILLARD,
Mme Véronique BILLARD-FETIVEAU,
M. Bruno BILLARD,
M. Olivier BILLARD,
Mme Marie-Noëlle BILLARD,
Mme Charlotte RIEHM,
M. Nicolas ROCHETTE DE LEMPDES,
Mme Camille ROCHETTE DE LEMPDES,
M. Victor ROCHETTE DE LEMPDES,
M. Gaspar ROCHETTE DE LEMPDES,

Soit 10 000 parts sur les 10 000 parts sociales de la société.

L'assemblée est présidée par Mme Cécile BILLARD, en sa qualité de co-gérante de la Société.

La Présidente constate que tous les associés sont présents ou représentés et déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la lettre de convocation des associés

- le rapport du gérant ;
- le texte des décisions soumises au vote des associés ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions statutaires ont été communiqués aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus.

Les associés prennent acte du fait que l'Assemblée Générale Extraordinaire initialement prévue le 8 juin 2025 n'a pas pu se tenir, par suite du décès de Monsieur François BILLARD, survenu le 29 mai 2025.

Les associés lui donnent acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Mise à jour des statuts suite aux donations et donation-partage du 25/04/2000 ;
- Mise à jour des statuts suite à la donation-partage du 14/12/2010 ;
- Mise à jour des statuts suite aux donations-partages du 27/04/2012 ;
- Mise à jour des statuts suite au décès de la cogérante, Madame Chantal BILLARD ;
- Mise à jour des statuts suite à la donation du 18/12/2020 ;
- Mise à jour des statuts suite au PV d'AGO du 28/01/2023 ;
- Mise à jour des statuts suite au décès du cogérant, Monsieur François BILLARD ;
- Modification des articles 20 et 23 des statuts ;
- Modification de l'article 6 des statuts (suppression de la mention du droit d'habitation suite au décès de Monsieur François BILLARD) ;
- Nomination d'un nouveau cogérant suite au décès de Monsieur François BILLARD ;
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE RESOLUTION

(Mise à jour suite aux donations et donation-partage du 25/04/2000)

La collectivité des associés prend acte des quatre donations et de la donation-partage reçues le 25/04/2000 devant Me André BEGON, Notaire à PARIS

Suite à ces donations le capital est réparti comme suit :

- Mme Chantal BILLARD,
3 400 parts en pleine propriété numérotées de 2 101 à 5 500
1 600 parts en usufruit numérotées 501 à 2 100
- M. Marc BILLARD,
1 250 parts en pleine propriété numérotées de 1 à 125 et de 5 501 à 6625

- M. Christian BILLARD,
1 250 parts en pleine propriété numérotées de 126 à 250 et de 6 626 à 7 750
400 parts en nue-propriété numérotées de 501 à 900
- Mme Cécile BILLARD-RIEHM,
1 250 parts en pleine propriété numérotées de 251 à 375 et de 7 751 à 8 875
- Mme Sophie BILLARD-ROCHETTE DE LEMPDES,
1 250 parts en pleine propriété numérotées de 376 à 500 et de 8 876 à 10 000
- Mme Elisabeth BILLARD,
80 parts en nue-propriété numérotées de 1 701 à 1 780
- Mme Véronique BILLARD-FETIVEAU,
80 parts en nue-propriété numérotées de 1 781 à 1 860
- M. Bruno BILLARD,
80 parts en nue-propriété numérotées de 1 861 à 1 940
- M. Olivier BILLARD,
80 parts en nue-propriété numérotées de 1 941 à 2 020
- Mme Marie-Noëlle BILLARD,
80 parts en nue-propriété numérotées de 2 021 à 2 100
- Mme Charlotte RIEHM,
400 parts en nue-propriété numérotées de 901 à 1 300
- M. Nicolas ROCHETTE DE LEMPDES,
100 parts en nue-propriété numérotées de 1 301 à 1 400
- Mme Camille ROCHETTE DE LEMPDES,
100 parts en nue-propriété numérotées de 1 401 à 1 500
- M. Victor ROCHETTE DE LEMPDES,
100 parts en nue-propriété numérotées de 1 501 à 1 600
- M. Gaspar ROCHETTE DE LEMPDES,
100 parts en nue-propriété numérotées de 1 601 à 1 700

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Mise à jour suite à la donation-partage du 14/12/2010)

La collectivité des associés prend acte de la donation-partage du 14/12/2010 devant Me André BEGON, Notaire à PARIS et de la nouvelle répartition du capital social qui s'en suit à savoir :

- Mme Chantal BILLARD,
2 468 parts en pleine propriété numérotées de 3 033 à 5 500
2 532 parts en usufruit numérotées 501 à 3 032
- M. Marc BILLARD,
1 250 parts en pleine propriété numérotées de 1 à 125 et de 5 501 à 6625
233 parts en nue-propriété numérotées de 2 101 à 2 333
- M. Christian BILLARD,
1 250 parts en pleine propriété numérotées de 126 à 250 et de 6 626 à 7 750
633 parts en nue-propriété numérotées de 501 à 900 et de 2 334 à 2 566
- Mme Cécile BILLARD-RIEHM,
1 250 parts en pleine propriété numérotées de 251 à 375 et de 7 751 à 8 875
233 parts en nue-propriété numérotées de 2 567 à 2 799
- Mme Sophie BILLARD-ROCHETTE DE LEMPDES,
1 250 parts en pleine propriété numérotées de 376 à 500 et de 8 876 à 10 000
233 parts en nue-propriété numérotées de 2 800 à 3 032
- Mme Elisabeth BILLARD,
80 parts en nue-propriété numérotées de 1 701 à 1 780
- Mme Véronique BILLARD-FETIVEAU,
80 parts en nue-propriété numérotées de 1 781 à 1860
- M. Bruno BILLARD,
80 parts en nue-propriété numérotées de 1 861 à 1 940
- M. Olivier BILLARD,
80 parts en nue-propriété numérotées de 1 941 à 2 020
- Mme Marie-Noëlle BILLARD,
80 parts en nue-propriété numérotées de 2 021 à 2 100
- Mme Charlotte RIEHM,
400 parts en nue-propriété numérotées de 901 à 1 300
- M. Nicolas ROCHETTE DE LEMPDES,
100 parts en nue-propriété numérotées de 1 301 à 1 400
- Mme Camille ROCHETTE DE LEMPDES.
100 parts en nue-propriété numérotées de 1 401 à 1 500

- M. Victor ROCHETTE DE LEMPDES,
100 parts en nue-propriété numérotées de 1 501 à 1 600
- M. Gaspar ROCHETTE DE LEMPDES,
100 parts en nue-propriété numérotées de 1 601 à 1 700

Les statuts sont mis à jour en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Mise à jour suite aux donations-partages du 27/04/2012)

La collectivité des associés prend acte des donations-partages du 27/04/2012 reçu par Me Samuel AUGER, Notaire à Paris et de la nouvelle répartition du capital social qui s'en suit à savoir :

- Mme Chantal BILLARD,
2 468 parts en pleine propriété numérotées de 3 033 à 5 500
2 532 parts en usufruit numérotées 501 à 3 032
- M. Marc BILLARD,
1 250 parts en pleine propriété numérotées de 1 à 125 et de 5 501 à 6625
233 parts en nue-propriété numérotées de 2 101 à 2 333
- M. Christian BILLARD,
1 250 parts en pleine propriété numérotées de 126 à 250 et de 6 626 à 7 750
633 parts en nue-propriété numérotées de 501 à 900 et de 2 334 à 2 566
- Mme Cécile BILLARD-RIEHM,
889 parts en pleine propriété numérotées de 251 à 375 et de 8 112 à 8 875
233 parts en nue-propriété numérotées de 2 567 à 2 799
361 parts en usufruit numérotées de 7 751 à 8 111
- Mme Sophie BILLARD-ROCHETTE DE LEMPDES,
2 parts en pleine propriété numérotées de 376 à 377
1 part en nue-propriété numérotée de 2 800
1 248 parts en usufruit numérotées de 378 à 500 et de 8 876 à 10 000
- Mme Elisabeth BILLARD,
80 parts en nue-propriété numérotées de 1 701 à 1 780
- Mme Véronique BILLARD-FETIVEAU,
80 parts en nue-propriété numérotées de 1 781 à 1860
- M. Bruno BILLARD,
80 parts en nue-propriété numérotées de 1 861 à 1 940
- M. Olivier BILLARD,
80 parts en nue-propriété numérotées de 1 941 à 2 020

- Mme Marie-Noëlle BILLARD,
80 parts en nue-propriété numérotées de 2 021 à 2 100
- Mme Charlotte RIEHM,
761 parts en nue-propriété numérotées de 901 à 1 300 et de 7 751 à 8 111
- M. Nicolas ROCHETTE DE LEMPDES,
470 parts en nue-propriété numérotées de 378 à 500, de 1 301 à 1 400, de 2 801 à 2 858 et de 8 876 à 9 064
- Mme Camille ROCHETTE DE LEMPDES,
470 parts en nue-propriété numérotées de 1 401 à 1 500, de 2 859 à 2 916 et de 9 065 à 9 376
- M. Victor ROCHETTE DE LEMPDES,
470 parts en nue-propriété numérotées de 1 501 à 1 600, de 2 917 à 2 974 et de 9 377 à 9 688
- M. Gaspar ROCHETTE DE LEMPDES,
470 parts en nue-propriété numérotées de 1 601 à 1 700, de 2 975 à 3 032 et de 9 689 à 10 000

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

(Mise à jour suite au décès de la cogérante, Mme Chantal BILLARD)

La collectivité des associés prend acte du décès de Mme Chantal BILLARD survenu le 29 mars 2017 et constaté par l'acte de notoriété du 03/07/2017 reçu devant Me Samuel AUGER, Notaire à Paris.

Les associés constatent que compte tenu de ce décès le mandat de cogérante de Mme Chantal BILLARD prend fin et que M. François BILLARD assume désormais seul la gérance de la société.

Compte tenu du décès de Mme Chantal BILLARD, les associés décident d'agréer son conjoint survivant, M. François BILLARD, en qualité de nouvel associé de la société et prennent acte de la nouvelle répartition du capital social, qui est la suivante :

- M. François BILLARD,
3 400 parts en usufruit numérotées de 2 101 à 5 500
- M. Marc BILLARD,
1 250 parts en pleine propriété numérotées de 1 à 125 et de 5 501 à 6 625
233 parts en nue-propriété numérotées de 2 101 à 2 333 et ¼ indivis des 2468 parts détenues en nue-propriété par l'indivision enfants Billard et numérotées de 3 033 à 5 500
- M. Christian BILLARD,
1 650 parts en pleine propriété numérotées de 126 à 250, de 501 à 900 et de 6 626 à 7 750
233 parts en nue-propriété numérotées de 2 334 à 2 566 et ¼ indivis des 2468 parts détenues en nue-propriété par l'indivision enfants Billard et numérotées de 3 033 à 5 500

- Mme Cécile BILLARD-RIEHM,
889 parts en pleine propriété numérotées de 251 à 375 et de 8 112 à 8 875
361 parts en usufruit numérotées de 7 751 à 8 111
233 parts en nue-propriété numérotées de 2 567 à 2 799 et ¼ indivis des 2468 parts détenues en nue-propriété par l'indivision enfants Billard et numérotées de 3 033 à 5 500
- Mme Sophie BILLARD-ROCHETTE DE LEMPDES,
2 parts en pleine propriété numérotées de 376 à 377
1 248 parts en usufruit numérotées de 378 à 500 et de 8 876 à 10 000
1 part en nue-propriété numérotée 2 800 et ¼ indivis des 2468 parts détenues en nue-propriété par l'indivision enfants Billard et numérotées de 3 033 à 5 500
- Mme Elisabeth BILLARD,
80 parts en pleine propriété numérotées de 1 701 à 1 780
- Mme Véronique BILLARD-FETIVEAU,
80 parts en pleine propriété numérotées de 1 781 à 1860
- M. Bruno BILLARD,
80 parts en pleine propriété numérotées de 1 861 à 1 940
- M. Olivier BILLARD,
80 parts en pleine propriété numérotées de 1 941 à 2 020
- Mme Marie-Noëlle BILLARD,
80 parts en pleine propriété numérotées de 2 021 à 2 100
- Mme Charlotte RIEHM,
400 parts en pleine propriété numérotées de 901 à 1 300
361 parts en nue-propriété numérotées de 7 751 à 8 111
- M. Nicolas ROCHETTE DE LEMPDES,
100 parts en pleine propriété numérotées de 1 301 à 1 400
370 parts en nue-propriété numérotées de 378 à 500, de 2 801 à 2 858 et de 8 876 à 9 064
- Mme Camille ROCHETTE DE LEMPDES,
100 parts en pleine propriété numérotées de 1 401 à 1 500
370 parts en nue-propriété numérotées de 2 859 à 2 916 et de 9 065 à 9 376
- M. Victor ROCHETTE DE LEMPDES,
100 parts en pleine propriété numérotées de 1 501 à 1 600
370 parts en nue-propriété numérotées de 2 917 à 2 974 et de 9 377 à 9 688
- M. Gaspar ROCHETTE DE LEMPDES,
100 parts en pleine propriété numérotées de 1 601 à 1 700
370 parts en nue-propriété numérotées de 2 975 à 3 032 et de 9 689 à 10 000

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

(Mise à jour suite à la donation du 18/12/2020)

La collectivité des associés prend acte de la donation du 18/12/2020 reçu par Me Samuel AUGER, Notaire à Paris et de la nouvelle répartition du capital social, à savoir :

- M. François BILLARD,
3 400 parts en usufruit numérotées de 2 101 à 5 500
- M. Marc BILLARD,
1 250 parts en pleine propriété numérotées de 1 à 125 et de 5 501 à 6625
233 parts en nue-propriété numérotées de 2 101 à 2 333 et ¼ indivis des 2468 parts détenues en nue-propriété par l'indivision enfants Billard et numérotées de 3 033 à 5 500
- M. Christian BILLARD,
1 650 parts en pleine propriété numérotées de 126 à 250, de 501 à 900 et de 6 626 à 7 750
233 parts en nue-propriété numérotées de 2 334 à 2 566 et ¼ indivis des 2468 parts détenues en nue-propriété par l'indivision enfants Billard et numérotées de 3 033 à 5 500
- Mme Cécile BILLARD-RIEHM,
1 250 parts en usufruit numérotées de 251 à 375 et de 7 751 à 8 875
233 parts en nue-propriété numérotées de 2 567 à 2 799 et ¼ indivis des 2468 parts détenues en nue-propriété par l'indivision enfants Billard et numérotées de 3 033 à 5 500
- Mme Sophie BILLARD-ROCHETTE DE LEMPDES,
2 parts en pleine propriété numérotées de 376 à 377
1 248 parts en usufruit numérotées de 378 à 500 et de 8 876 à 10 000
1 part en nue-propriété numérotée 2 800 et ¼ indivis des 2468 parts détenues en nue-propriété par l'indivision enfants Billard et numérotées de 3 033 à 5 500
- Mme Elisabeth BILLARD,
80 parts en pleine propriété numérotées de 1 701 à 1 780
- Mme Véronique BILLARD-FETIVEAU,
80 parts en pleine propriété numérotées de 1 781 à 1860
- M. Bruno BILLARD,
80 parts en pleine propriété numérotées de 1 861 à 1 940
- M. Olivier BILLARD,
80 parts en pleine propriété numérotées de 1 941 à 2 020
- Mme Marie-Noëlle BILLARD,
80 parts en pleine propriété numérotées de 2 021 à 2 100
- Mme Charlotte RIEHM.

400 parts en pleine propriété numérotées de 901 à 1 300

1 250 parts en nue-propriété numérotées de 251 à 375 et de 7 751 à 8 875

- M. Nicolas ROCHETTE DE LEMPDES,
100 parts en pleine propriété numérotées de 1 301 à 1 400
370 parts en nue-propriété numérotées de 378 à 500, de 2 801 à 2 858 et de 8 876 à 9 064
- Mme Camille ROCHETTE DE LEMPDES,
100 parts en pleine propriété numérotées de 1 401 à 1 500
370 parts en nue-propriété numérotées de 2 859 à 2 916 et de 9 065 à 9 376
- M. Victor ROCHETTE DE LEMPDES,
100 parts en pleine propriété numérotées de 1 501 à 1 600
370 parts en nue-propriété numérotées de 2 917 à 2 974 et de 9 377 à 9 688
- M. Gaspar ROCHETTE DE LEMPDES,
100 parts en pleine propriété numérotées de 1 601 à 1 700
370 parts en nue-propriété numérotées de 2 975 à 3 032 et de 9 689 à 10 000

Les statuts sont mis à jour en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

(Mise à jour des statuts suite au PV d'AGO du 28/01/2023)

Suite à la nomination de Mme Cécile BILLARD en qualité de cogérante lors du PV d'AGO du 28/01/2023, la collectivité des associés décide de mettre à jour l'article 18 des statuts.

Les statuts sont mis à jour en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

(Mise à jour des statuts suite au décès de Monsieur François BILLARD)

La collectivité des associés prend acte du décès de Monsieur François BILLARD survenu le 29 mai 2025.

Le droit d'usufruit que Monsieur François BILLARD détenait sur les 3 400 parts numérotées 2 101 à 5 500 s'est éteint au jour de son décès.

Les associés constatent que compte tenu de ce décès le mandat de cogérant de Monsieur François BILLARD prend fin.

Compte tenu du décès de Monsieur François BILLARD, les associés prennent acte de la nouvelle répartition du capital social, qui est la suivante :

- M. Marc BILLARD,
1 483 parts en pleine propriété numérotées de 1 à 125, de 2 101 à 2 333 et de 5 501 à 6625

¼ indivis des 2468 parts détenues en pleine propriété par l'indivision enfants Billard et numérotées de 3 033 à 5 500

- M. Christian BILLARD,
1 883 parts en pleine propriété numérotées de 126 à 250, de 501 à 900, de 2 334 à 2 566 et de 6 626 à 7 750
¼ indivis des 2468 parts détenues en pleine propriété par l'indivision enfants Billard et numérotées de 3 033 à 5 500
- Mme Cécile BILLARD-RIEHM,
233 parts en pleine propriété numérotées de 2 567 à 2 799
¼ indivis des 2468 parts détenues en pleine propriété par l'indivision enfants Billard et numérotées de 3 033 à 5 500
1 250 parts en usufruit numérotées de 251 à 375 et de 7 751 à 8 875
- Mme Sophie BILLARD-ROCHETTE DE LEMPDES,
3 parts en pleine propriété numérotées 376, 377 et 2800
¼ indivis des 2468 parts détenues en pleine propriété par l'indivision enfants Billard et numérotées de 3 033 à 5 500
1 480 parts en usufruit numérotées de 378 à 500, de 2801 à 3 032 et de 8 876 à 10 000
- Mme Elisabeth BILLARD,
80 parts en pleine propriété numérotées de 1 701 à 1 780
- Mme Véronique BILLARD-FETIVEAU,
80 parts en pleine propriété numérotées de 1 781 à 1860
- M. Bruno BILLARD,
80 parts en pleine propriété numérotées de 1 861 à 1 940
- M. Olivier BILLARD,
80 parts en pleine propriété numérotées de 1 941 à 2 020
- Mme Marie-Noëlle BILLARD,
80 parts en pleine propriété numérotées de 2 021 à 2 100
- Mme Charlotte RIEHM,
400 parts en pleine propriété numérotées de 901 à 1 300
1 250 parts en nue-propriété numérotées de 251 à 375 et de 7 751 à 8 875
- M. Nicolas ROCHETTE DE LEMPDES,
100 parts en pleine propriété numérotées de 1 301 à 1 400
370 parts en nue-propriété numérotées de 378 à 500, de 2 801 à 2 858 et de 8 876 à 9 064
- Mme Camille ROCHETTE DE LEMPDES,
100 parts en pleine propriété numérotées de 1 401 à 1 500
370 parts en nue-propriété numérotées de 2 859 à 2 916 et de 9 065 à 9 376
- M. Victor ROCHETTE DE LEMPDES,
100 parts en pleine propriété numérotées de 1 501 à 1 600
370 parts en nue-propriété numérotées de 2 917 à 2 974 et de 9 377 à 9 688

- M. Gaspar ROCHETTE DE LEMPDES,
100 parts en pleine propriété numérotées de 1 601 à 1 700
370 parts en nue-propriété numérotées de 2 975 à 3 032 et de 9 689 à 10 000

Les statuts sont mis à jour en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

(Mise à jour des articles 20 et 23 des statuts)

La collectivité des associés décide de modifier les articles 20 et 23 des statuts comme suit :

« ARTICLE 20 – POUVOIRS ET REMUNERATION DU GERANT »

1 - Pouvoirs

Dans les rapports avec les associés, le gérant ou chacun des gérants peut faire tous actes de gestion dans l'intérêt de la société ; dans les rapports avec les tiers, il engage la société par les actes entrant dans l'objet social.

Il est notamment convenu que le gérant ou chacun des gérants peut, sans y être autorisé par une décision des associés, savoir :

- *procéder à l'administration courante du ou des immeubles sociaux*
- *signer tout contrat de gérance relatif audit immeuble mais dans la limite de ses propres pouvoirs,*
- *consentir des baux d'habitation et des baux professionnels d'une durée ne devant pas être supérieure à six (6) années, mais ne peut en aucune manière conclure, sans y être autorisé, des baux commerciaux,*
- *engager les dépenses courantes dans la limite du montant fixé par décision d'assemblée générale ordinaire chaque année.*

Les dépenses sont toutefois limitées, jusqu'à nouvelle décision prise en AGO, aux deux plafonds suivants : 250 000 € annuels et 40 000 € par opération »

Le reste de l'article reste inchangé

« ARTICLE 23 – ASSEMBLEES ET CONSULTATIONS ECRITES »

L'assemblée des associés est convoquée au siège social ou en tout autre lieu de la même ville à l'initiative de la gérance.

Toutefois, tout associé peut demander à la gérance de provoquer une délibération des associés sur une question déterminée ; sauf si la question porte sur le retard de la gérance à remplir l'une de ses obligations, la demande est considérée comme satisfaite lorsque la gérance accepte que la question soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine assemblée (ou consultation par écrit). Si le gérant s'oppose à la demande ou garde le silence, l'associé demandeur peut, à l'expiration du délai d'un mois à dater de sa demande, solliciter du président du tribunal de grande instance statuant en la forme des référés, la désignation d'un mandataire chargé de provoquer la délibération des associés.

De même si pour quelque cause que ce soit, la société se trouve dépourvue de gérant, tout associé peut demander au Président du tribunal de grande instance statuant sur requête la désignation d'un mandataire chargé de réunir les associés en vue de nommer un ou plusieurs gérants.

Pendant la liquidation, l'initiative de la convocation revient au liquidateur.

Les associés sont convoqués quinze jours au moins avant la réunion de l'assemblée, par lettre recommandée, lettre recommandée électronique ou envoi recommandé électronique qualifié.

Celle-ci indique l'ordre du jour de telle sorte que le contenu et la portée des questions qui y sont inscrites apparaissent clairement sans qu'il y ait lieu de se reporter à d'autres documents.»

Le reste de l'article reste inchangé.

Les statuts sont mis à jour en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

(Mise à jour des statuts suite au décès de Monsieur BILLARD)

En conséquence du décès de Monsieur François BILLARD, le droit d'habitation stipulé à l'article 6 des statuts est devenu sans objet.

Les associés décident de modifier l'article 6 qui sera désormais formulé ainsi :

« Il a été apporté à la société, par les associés fondateurs, la **totalité en pleine propriété**, d'un entier immeuble collectif sis à **PARIS (SIXIEME ARRONDISSEMENT) 3 RUE BLAISE DESGOFFE**,

Figurant au cadastre de ladite Commune sous les références suivantes :

- SECTION 0603 AY NUMERO 49 LIEUDIT "RUE BLAISE DESGOFFE NUMERO TROIS"

POUR UNE CONTENANCE DE 4 ARES 69 CENTIARES.

Ledit immeuble édifié sur caves et sous-sol, d'un rez-de-chaussée, de cinq étages carrés, d'un sixième étage carré en retrait et d'un septième étage sous combles, cour.

Tel et ainsi, que ledit immeuble existe, s'étend, se poursuit et comporte, avec toutes aisances, circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.

Soit :

Par Madame Chantal BILLARD	55% indivis
Par Monsieur Marc BILLARD	11,25% indivis
Par Monsieur Christian BILLARD	11,25% indivis
Par Madame Cécile BILLARD-RIEHM	11,25% indivis
Par Madame Sophie BILLARD-ROCHETTE de LEMPDES	11,25% indivis
Total :	100%

RECAPITULATIF DES APPORTS EN NATURE

Il a été opéré, par les associés fondateurs, les apports en nature suivants :

Par Madame Chantal BILLARD 55% indivis de l'immeuble sous la réserve de son droit d'habitation réversible (aujourd'hui éteint), soit basé sur 29.911.639,20 F ou 4.560.000 Euros,

Ci 2 508 000.00 E

Par Monsieur Marc BILLARD

11.25% indivis des mêmes biens,

Ci 513 000.00 E

Par Monsieur Christian BILLARD
11.25% indivis des mêmes biens,
Ci

513 000.00 E

Par Madame Cécile RIEHM
11.25% indivis des mêmes biens,
Ci

513 000.00 E

Par Madame Sophie ROCHETTE de LEMPDES
11.25% indivis des mêmes biens,
Ci

513 000.00 E

SOIT AU TOTAL 4 560 000.00 E »

Les statuts sont mis à jour en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION (Nomination d'un cogérant)

La collectivité des associés décide de nommer M. Marc BILLARD en qualité de cogérant de la société à compter de ce jour.

Les statuts, en leur article 18, sont mis à jour en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION (Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au gérant ou au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Au tant que faire se peut, la collectivité des associés requiert qu'à l'occasion de toute formalités, enregistrements et publications nécessaires, apparaissent le moins possible d'informations personnelles concernant les associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents ou représentés.

Signatures

C. Rich

C. Rich

M. Billard

S. J.